

Une *Contre-utopie* face à l'Histoire : l'Ancien Régime selon Bonald, une uchronie politique à l'âge romantique

Flavien BERTRAN DE BALANDA
Université Paris-Sorbonne
Centre d'Histoire du XIX^e siècle

Le XIX^e siècle, et tout particulièrement sa première moitié, apparaît comme un carrefour de reconstructions mnésiques tentant de redéfinir le principe de légitimité au lendemain de la Révolution, comme pour en conjurer la violence par le rappel apaisant d'Âges d'Or à recouvrer : passés « recomposés » (Claudie Bernard¹), traditions « nouvelles » (Pierre Macherey²) voire « inventées » (Eric Hobsbawm³), ou encore « nouveaux Anciens Régimes » (Ambrogio A. Caiani⁴) forment autant de déclinaisons de cette relecture du temps qui irise la littérature, la peinture, l'architecture en camaïeux néogothiques. La religion et la politique surtout, qui redécouvrent leurs affinités réciproques, marchent en tête de ce cortège⁵, qui tient de la procession, et où semblent défiler torches en mains chevaliers, gentes dames et moines-soldats échappés d'un merveilleux médiéval dont on voudrait désespérément se persuader qu'il enchante à nouveau les âmes reconquises.

Ces mélancolies ruinistes plantent le décor, en clair-obscur, devant lequel les acteurs de l'ère postrévolutionnaire et postnapoléonienne vont jouer la pièce, parfois tragicomique, des restaurations qui se succèdent⁶ et des révolutions qui continuent⁷. Dans ce concert de deuils et de larmes, pour reprendre l'heureuse expression d'Emmanuel Fureix⁸, la droite réactionnaire s'impose autoritairement dans le rôle du chœur antique. Le style troubadour n'est-il pas tout choisi pour chanter pêle-mêle, sur l'air de la *Parisienne*, la gloire prétendue inaltérée de Saint-Louis, l'épopée revisitée de

¹ Claudie Bernard, *Le Passé recomposé. Le roman historique français du XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1996.

² L'auteur qualifie précisément ainsi la pensée bonaldienne : Pierre Macherey, « Bonald et la Philosophie », dans *Revue de Synthèse*, janvier-mars 1988, n° 1, p. 3-30.

³ Eric Hobsbawm, Terence Ranger (dir.), *L'Invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 [1983], même si le concept ne s'applique pas spécifiquement ici au XIX^e siècle.

⁴ Ambrogio A. Caiani, « Re-inventing the *Ancien Régime* in post-napoleonic Europe », dans *European History Quarterly*, 47 (3), 2017, p. 437-460. L'auteur évoque notamment le choix du syntagme « Ancien Régime » (p. 438), ainsi que la fusion entre invention, réalité et action (p. 442).

⁵ Voir Olivier Tort et Matthieu Brejon de Lavergnée (dir.), *L'Union du Trône et de l'Autel ? Politique et Religion sous la Restauration*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012.

⁶ Voir Jean-Claude Caron et Jean-Philippe Luis (dir.), *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne (1814-1830)*, Rennes, PUR, 2015.

⁷ C'est la thèse d'Emmanuel de Waresquiel, *C'est la Révolution qui continue ! La Restauration (1814-1830)*, Paris, Tallandier, 2015.

⁸ Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'Âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009.

l'héroïque bergère en armure, le sourire figé de François I^{er} et la geste réconciliatrice du bon roi Henri⁹ ? Contre-révolutionnaires, ultras puis légitimistes pensent la fanfare suffisamment grandiloquente pour faire oublier toutes les carmagnoles, et, par là, prouver la que réversibilité de l'Histoire est à la fois souhaitable, justifiée, et en cours d'accomplissement.

Voilà pour la polyphonie. Quant aux voix prises isolément, elles n'entonnent pourtant pas exactement une partition aussi concordante¹⁰ : si toutes saluent l'heure des grands retours, aucune ne précise réellement de quoi ni à quoi. Certaines n'hésitent pas à user de plusieurs gammes, telle celle de Chateaubriand, à en changer, comme Lamennais, voire à mélanger les genres, exercice fort prisé par Montlosier. Il serait intéressant de savoir où se place exactement celle de Bonald, à la fois théoricien et ténor – pour filer la métaphore – de ce premier moment du conservatisme français. Quel passé invoque-t-il réellement ? S'agit-il d'ailleurs bel et bien d'un passé ? Cet *avant* enfin, quel que soit le nom qu'on lui donne, tourne-t-il sur lui-même dans une boucle autonome ou s'infuse-t-il de quelque manière dans un présent et un avenir catégoriellement reconfigurés ?

À cet ensemble d'interrogations, des pistes de réponse peuvent être envisagées à travers divers prismes successifs. Celui de la définition et de la localisation de ce passé, d'abord, si tant est qu'elles soient possibles ; celui du programme restaurateur qu'il inspire à l'auteur, ensuite ; celui d'institutions, enfin, susceptibles d'opérer une jonction entre ces temporalités concurrentes, voire de les réconcilier, le tout en déplaçant régulièrement la focale sur des exemples choisis pour leur caractère particulièrement évocateur.

Du temps de l'Histoire au temps légendaire : nostalgies incertaines

Un premier constat s'impose : le discours bonaldien, *a fortiori* lorsqu'il touche directement à la politique – ainsi dans ses articles ou dans ses allocutions parlementaires sous la Restauration¹¹ –, se place quasi systématiquement sous les auspices de l'« ancienne constitution » ou de « nos antiques mœurs » pour assoir ses positions, y compris lorsqu'elles pourraient sembler s'écarter de sa propre *doxa* misonéiste ; ainsi lorsqu'il se prononce contre l'inamovibilité des juges, au lendemain des Cent-Jours, n'est-ce que pour rappeler qu'elle forme pourtant une caractéristique intrinsèque à la monarchie¹², ou, à chaque fois qu'il défend une centralisation répressive, n'est-ce que pour réaffirmer que la France de jadis n'était qu'un harmonieux tissu d'autonomie et de libertés locales¹³. L'explication par laquelle il pense résoudre par avance toute hypothétique contradiction est simple : la monarchie de nos pères avait atteint un stade de perfection que la monarchie restaurée peine à retrouver, et ce déficit provisoire suffit à justifier tous les palliatifs. Si le référentiel prérévolutionnaire est conçu comme un

⁹ Sur cette hypertrophie d'un passé mythique sous la Restauration, voir Corinne Legoy, *L'Enthousiasme désenchanté. Éloge du pouvoir sous la Restauration*, Paris, Société des Études robespierristes, 2010.

¹⁰ C'est une des thèses d'O. Tort dans son essai sur l'ultraroyalisme et ses dissensions internes : Olivier Tort, *La Droite française aux origines de ses divisions 1814-1830*, Paris, CTHS, 2013.

¹¹ Discours des 15 novembre, 27 novembre et 28 décembre 1815, repris dans l'édition Migne, Paris-Montrouge, 1859-1864, 3 vol., ici dans II, p. 991 *sq.* Toutes les références aux *Œuvres* de Bonald renvoient ici à cette édition, sauf mention contraire.

¹² Discours repris dans Migne, *op. cit.*, p. 991-1004.

¹³ Autre *topos* des discours parlementaires de Bonald, mais également récurrent dans ses articles et ses ouvrages de doctrine : le caractère absolu du pouvoir royal permettrait une souplesse proportionnelle dans l'administration ; inversement, le délitement du premier dans le partage de la volonté politique avec des Chambres induirait une administration plus ferme.

optimum à ré-atteindre, il serait logique que l'auteur en ait préalablement défini les cadres.

Voici, chronologiquement, le premier tableau qu'il peint de la « monarchie royale » chère à son cœur, dès 1796 :

La France avait plus de constitution qu'aucune autre société, puisque le *pouvoir général* y était plus constitué, c'est-à-dire mieux défendu et plus limité que dans tout autre État monarchique. – Religion publique, royauté héréditaire, distinctions héréditaires et permanentes, non seulement dans les personnes, mais dans les choses, immunités du clergé, prérogatives de la noblesse, privilèges des provinces, des villes, des corps, des grands offices de la couronne, prééminence de la pairie, attributions des cours souveraines, inamovibilité des charges de magistrature, tout était, quant à son existence politique, indépendant du monarque¹⁴.

Et de poursuivre cette alléchante nomenclature en expliquant que « tout était propriété », terres, métiers et fonctions, le roi seul étant « pauvre au milieu de propriétaires, dépendant au milieu d'hommes libres », propriété de la nation en somme¹⁵. La péroraison se conclut par un touchant portrait du caractère français : « frivole et capable de constance, fier et capable de docilité, impétueux et capable de réflexion, confiant jusqu'à l'insolence, actif jusqu'au prodige, brave jusqu'à la témérité », autant de traits imposant qu'on ne perturbe point cette fougueuse nature. « Que rien ne change autour de lui », prescrit Bonald, « si vous ne voulez pas qu'il change lui-même ; ne déplacez rien, si vous ne voulez pas qu'il renverse tout. » A-t-il fait la Révolution ? « N'en croyez pas ses serments : c'est un jeune homme sensible à l'excès, qu'un dépit passager jette dans un cloître, et que la facilité d'un cœur tendre ramène aux pieds d'un objet chéri ». Il ne faut donc rien d'autre à son repos que « l'éclat de la monarchie et la vigueur du *pouvoir* unique », puisqu'au pire, « s'il est perdu, c'est que son caractère méconnu de ses maîtres a trop bien été saisi par ses tyrans¹⁶ ». 1789 n'a été en somme qu'un malentendu, pénible certes, mais que l'évidence monarchique est là pour dissiper.

Les années passent, les régimes changent ; la royauté bonaldienne reste la même dans son immuable excellence. Ce qui lui fait rétorquer à Madame de Staël, en 1818, que « la royauté en France était constituée, et si bien constituée que *le roi même ne mourait pas*. [...] La nation était constituée, et si bien constituée qu'elle n'a jamais demandé à aucune nation voisine la garantie de sa constitution » ; la tirade anaphorique se poursuit, martelant que « la religion », « la justice », « la limite au pouvoir indépendant du roi » étaient toutes aussi constituées les unes que les autres¹⁷. L'épithète est à entendre à la fois comme synonyme d'établi, de raffermi par les siècles, et de conforme à l'ordre naturel¹⁸. C'est cet ensemble de vertus fondatrices qui permet seul à

¹⁴ *Théorie du Pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, Constance, Monteil, 1796, repris dans Migne, I, p. 122 sq., ici p. 294.

¹⁵ « La famille élevée au trône fut une véritable propriété de la nation, puisqu'elle ne put plus disposer d'elle-même, renoncer à la succession, ni en intervertir l'ordre » (*ibid.*, p. 289).

¹⁶ *Ibid.*, p. 295-296. Et de surenchérir : « Ne croyez pas que le nouveau régime auquel on l'a soumis puisse lui convenir : la turbulence des institutions démocratiques accroîtra sa licence, ou l'austérité des formes républicaines effarouchera son humeur libre et folâtre » (*ibid.*, p. 296).

¹⁷ *Observations sur l'ouvrage ayant pour titre : Considérations sur les principaux événements de la Révolution française, par M^{me} la Baronne de Staël*, Paris, Leclère, 1818, repris par Migne, II, p. 594 sq., ici p. 610.

¹⁸ Sur la notion de constitution chez Bonald, voir les travaux de Gérard Gengembre, notamment « La notion d'État chez Bonald », *Actes du colloque d'Aix-en-Provence de l'Association française des historiens des idées politiques*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1987, p. 93-102 ; *id.*, « La contre-révolution et le refus de la constitution », dans *1789 et l'Invention de la Constitution*, dir. Michel Troper et Lucien Jaume, Actes du colloque de Paris organisé par l'Association

l'homme de se réaliser, précisément en ce qu'il n'accède à son humanité qu'en tant que *personne sociale*, prise dans un maillage d'épanouissement collectif. « Il est sensible que les institutions anciennes se sont développées et perfectionnées dans notre législation moderne », lit-on dans la *Théorie du Pouvoir*, « et ce qu'il est surtout important de remarquer, est la liberté que l'homme a acquise, sans que la conservation de la société ait été moins assurée¹⁹ ». La sujétion de chacun au tout social, dont la sujétion au monarque n'est qu'un aspect ou plutôt un reflet, est l'unique moyen d'une émancipation qui est l'inverse d'un arrachement aux prétendus carcans que la société s'impose dans une réitération permanente ; ce sont eux, au contraire, qui garantissent la bonne marche de l'humanité hors de sa brutalité initiale, cet état *natif* et non *naturel*²⁰.

D'une part, donc, la *constitution* est un processus dynamique et mélioratif, insaisissable, un travail organique souterrain par lequel toute société tend à la perfection, indépendamment de la volonté humaine – ou plus précisément à condition qu'elle ne s'en mêle pas²¹ ; il suffit de regarder croître les branches de l'arbre, sans chercher à interroger comment les racines creusent et comment les graines germent²². Mais, d'autre part, si le degré ultime de *Civilisation* qui forme le terme dernier de cette évolution demeure en devenir, Bonald n'en affirme pas moins que la France en était parvenue à un échelon satisfaisant, le plus haut du moins qu'elle ait atteint avant que la Révolution ne la fasse régresser en un état inférieur, *déconstitué*. Un âge édénique prend alors place dans l'Histoire, qui n'est pas encore celui de la Parousie mais qui demeure le point le plus élevé depuis lequel s'est accomplie la Chute. Partant, y revenir pour reprendre la course là où elle s'est interrompue impose comme second prolégomène de le localiser.

C'est ici que le décryptage du discours bonaldien se brouille quelque peu. L'éloge des libertés locales, des corporations, des cours souveraines, de la magistrature d'antan ne disent guère où cet antan se situe. Certainement pas en 1788, les ferments de décomposition étant d'assez longue date implantés dans le corps politique pour rendre inévitable la convulsion révolutionnaire²³. Quant à la Régence et au règne de Louis XV, ils avaient préparé le terrain, délaissant un politique dilué dans la frivolité et le badinage, et le livrant déjà à l'œuvre sourde et subversive des Lumières²⁴. Les splendeurs louis-quatorziennes elles-mêmes oscillent entre « longues prospérités » et « revers accablants », plongeant le royaume « dans le dernier degré d'épuisement » et le roi dans un « excès d'abaissement²⁵ ». Curieux portrait d'un Grand Siècle exténué par ses coûteuses conquêtes et ses guerres interminables, alors que la théorie esthétique de Bonald, indissociable de sa théorie politique, semblait en faire l'acmé historique du

Française de Science politique, 2, 3, 4 mars 1989, Édité avec le concours de l'Université de Paris-X Nanterre, Bruylant / L.G.D.J., 1994.

¹⁹ *Théorie...*, *op. cit.*, p. 284.

²⁰ Sur cette distinction, voir notamment « De l'état natif et de l'état naturel », *Mercure de France*, 3 août 1800, repris dans Migne, III, p. 449 *sq.*

²¹ Principe posé dès les premières lignes de la *Théorie...* comme le fondement de son projet intellectuel (*op. cit.*, « Préface », p. 121 *sq.*), et jalonnant toute son œuvre ultérieure.

²² La métaphore est de Bonald : *ibid.*, p. 286-287.

²³ *Ibid.*, p. 277. Sur la nécessité de la Révolution selon Bonald pour purifier un organisme social grippé, voir Gérard Gengembre, « Bonald, 1796-1801 : Contre-Révolution et politique du possible », dans *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 3, éd. François Furet et Mona Ozouf, *The Transformation of political culture*, Pergamon Press, 1989, p. 309-321.

²⁴ Parmi les nombreux textes de Bonald traçant une généalogie de l'involution politique prérévolutionnaire et les fautes de la Régence, voir par exemple « De l'équilibre politique en Europe », *Mercure de France*, 27 juin 1807, repris dans Migne, II, p. 556 *sq.*

²⁵ *Théorie...*, *op. cit.*, p. 297-298.

beau moral et de l'achèvement institutionnel²⁶. Que reste-t-il si même ce *moment français* s'efface ? À entreprendre un cheminement aussi majestueux que sinueux remontant à une Égypte idéelle, modèle monarchique premier aussi admirable qu'éloigné, pour traverser ensuite le désert des despotismes impériaux de l'Asie ancienne, avant de sonder les affres de la démocratie grecque et les ambivalences romaines pour ressurgir, plus ferme, parmi les Germains puis les Gaulois²⁷, avant d'éclorre enfin dans les temps féodaux. Et encore ceux-ci ne forment-ils qu'une ébauche incertaine, une indéfinie charnière entre un *ancien* et un *moderne* mal définis, faisant vaciller la chronologie aux alentours de Charles VI, Charles VII et Louis XI avant qu'elle ne replonge dans un amont ou un aval aux bornes floues.

Espace se déployant dans les confins du mythe, le Moyen Âge de Bonald est bien celui du lecteur de Walter Scott et d'Auguste von Kotzebue qu'on oublie souvent qu'il fut²⁸. Chatoyant, bigarré, il éclabousse le présent de ses couleurs chamarrées, le revivifiant par la fraîcheur d'une vaillance chevaleresque ressuscitée. Peu importe que Jeanne ait été ou non réellement inspirée : « l'orgueil national sourit à l'idée d'une protection particulière de la Divinité, et ne se croit pas au-dessous. Le roi écoute l'héroïne, les chefs lui cèdent, l'armée est entraînée, et la croyance d'un miracle enfante des prodiges²⁹ ». Le miracle est opérant de par sa faculté même à se répéter au fil des siècles ; en 1814, le « prodige de la jeune paysanne » se réitère par « le prodige plus étonnant encore d'une coalition de tous les souverains³⁰ », et en 1819, dans une nouvelle métempsychose, elle se réincarne dans les « gens d'esprit » qui sauveront à nouveau le pays du « joug des révolutionnaires³¹ ».

Un destin semblable fait des croisades l'événement fondateur d'une Europe épique et chrétienne³², se jouant lui aussi avec la Première Restauration³³ avant de communiquer son souffle, neuf années plus tard, à l'expédition d'Espagne³⁴. Bonald n'est certes pas isolé dans sa mobilisation de *topoi* littéraires du moment ; mais c'est

²⁶ Voir les thèses de doctorat de Gérard Gengembre, *Bonald, les concepts et l'histoire*, thèse de littérature, Université de Paris IV, département de littérature française, 1983, 389 p. (dactyl.), et de John Conley, *L'Esthétique sociale de Bonald*, thèse de philosophie, Université catholique de Louvain, Institut supérieur de philosophie, juin 1988, 2 vol., 549 p. (dactyl.).

²⁷ Le livre II de la première partie de la *Théorie...* est consacré aux « sociétés anciennes », le livre III aux « sociétés modernes ».

²⁸ Sur les lectures de Bonald, voir la thèse déjà citée de J. Conley. Sur Bonald critique littéraire, voir également Gérard Gengembre, « Bonald critique du *Génie du christianisme* », Colloque international « Bicentenaire du *Génie du christianisme* » à l'Institut Catholique de Paris, 14 et 15 novembre 2002, dans *Bulletin de la Société Chateaubriand*, n° 45, année 2002 ; id., « Bonald ou l'esthétique sociale de la littérature », dans *Romantismes, l'esthétique en acte*, actes du Congrès international 2005 de la Société des études romantiques, dir. Jean-Louis Cabanès et Gabrielle Chamarat, Paris, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2009.

²⁹ *Théorie...*, *op. cit.*, p. 297.

³⁰ *De la Royauté en France* (inédit de 1814, Archives du Monna), p. 20.

³¹ « Comment désespérer d'une nation qui a été sauvée, il y a à peine trois siècles, par une bergère ? Dans des temps de simplicité, son salut lui vint d'une simple fille ; dans des siècles de lumière, il viendra peut-être par des gens d'esprit » (lettre à Joseph de Maistre datée de 1819, *Lettres à Joseph de Maistre*, Étampes, Clovis, 1997, p. 126).

³² Voir par exemple « Sur l'assassinat de M. Auguste Kotzebue [sic] », *Conservateur*, avril 1819, repris dans Migne, III, p. 1258 sq. ; « Sur les partis », *ibid.*, décembre 1819, repris dans Migne, II, p. 750 sq.

³³ *De la Royauté...*, *op. cit.*, p. 21 ; « Réclamations des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem », *Gazette de France*, 4 octobre 1814, non reproduit.

³⁴ « Sur l'expédition d'Espagne », *Quotidienne*, 19 novembre 1823, repris dans Migne, II, p. 926 sq. L'émigration est elle aussi régulièrement présentée par Bonald comme un avatar des croisades : voir « De l'émigration », *Défenseur*, juillet 1820, non repris ; Gérard Gengembre, « Penser l'émigration : l'exemple de Bonald », dans *Mélanges Michel Vovelle, Sur la Révolution. Approches plurielles*, Société des Études Robespierriennes, 1997.

précisément cette capillarité entre poétique et politique qui donne un reflet inattendu à la pensée, réputée froide et dogmatique, d'un théoricien hiératique retremant sa doctrine dans l'éternelle jeunesse de la fable. L'Ancien Régime du vicomte rouergat se déshistoricise volontairement ; par là, il rentre dans le temps légendaire, voire magique. Temps cependant nullement fixé en une temporalité transcendante, en une éternité figée : performatif dans son essence, il opère une translation permanente entre temps du rêve et temps réel, et, à son tour, entre réalité tangible et réalité rêvée.

Du temps mythique au temps utopique : restaurer, rééduquer, resacraliser

Dès son premier ouvrage, Bonald induit en fait l'assomption de ce décrochement de toute chronologie empirique. « Pourquoi », demande-t-il abruptement, « recourir à des exemples éloignés ? Voyez la France ; elle n'est plus³⁵ ! ». Ou, de façon plus péremptoire encore :

Qu'on ne me parle pas des hommes ni de leurs motifs : la nature les fait servir à ses desseins ; qu'on ne m'oppose pas des faits contraires, la nature les ramène à son plan ; qu'on ne m'allègue pas des dates, la nature ne connaît pas d'époques dans ses opérations, parce qu'elle opère sans cesse³⁶.

Ce n'est pas seulement le temps humain qui est délégitimé ici dans sa subjectivité, sa fragmentation, sa brièveté. La substance historique se voit évacuée en soi, non seulement dans son caractère diachronique, mais dans son caractère *vérifiable*. Le paradigme bonaldien consiste à traiter d'une Histoire qui n'en est pas une, ou en tout cas qui est à l'opposé de la définition épistémologique qu'on en donne habituellement. Mais quelle herméneutique de la négation et de l'absurde peut dès lors définir ce qui a été, autrement qu'en creux de ce qui n'« est plus » ? Si la France d'aujourd'hui est un non-être en même temps que celle d'hier échappe à toute grille de lecture rationnelle, comment nommer ce présent et ce passé antagonistes mais aussi désincarnés l'un que l'autre dans leur évanescence interprétative ?

La seule synthèse possible entre ces deux vacuités, dont l'annulation réciproque pourrait ne mener qu'à une contemplation anxieuse du néant, réside sans doute précisément dans ce qui n'est soumis à aucune vérification tout en attendant d'être fécondé par l'infinie variante des possibles, soit l'avenir. Gérard Gengembre a finement montré que la troisième partie de la *Théorie* était de nature radicalement programmatique, définissant les critères de toute restauration à venir, par la reconquête notamment des terrains qu'avait investis la Révolution³⁷. Cette « Théorie de l'éducation sociale et de l'administration publique³⁸ » balaie en effet tous les champs de l'organisation sociale pour poser les conditions de leur régénération fonctionnelle, en détaillant leurs modalités. L'éducation donne à elle seule la matière de la première moitié de la section, la seconde s'attachant à l'administration, laquelle embrasse aussi bien la structuration ecclésiastique, judiciaire ou militaire que la question fiscale, la gestion communale et provinciale, le commerce, la charité publique ou encore la politique culturelle. Les allusions à l'Ancienne France maillent bien entendu cette fresque, mais à titre d'exemple et d'illustration, parmi d'autres puisés dans l'ensemble du matériau historique mobilisé, servant moins à louer la justesse de leur disposition de jadis qu'à poser les jalons à leur redistribution future.

³⁵ *Théorie...*, *op. cit.*, p. 298.

³⁶ *Ibid.*, p. 287.

³⁷ Gérard Gengembre, « Bonald 1796-1801... », art. cité.

³⁸ Migne, I, p. 741 *sq.*

L'ampleur et l'exhaustivité des domaines abordés, la rigueur de leur classement, la persistance de l'implication de l'auteur par l'emploi de la première personne du singulier, l'usage récurrent de formules injonctives appelant sans équivoque à une mise en œuvre pratique réunissent à la fois les caractéristiques d'un discours utopique et celles, nullement exclusives, d'une *praxis* aussi incontournable que réalisable³⁹. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles ces considérations sont reprises, dans un ordre inverse – le « Traité du ministère public » précédant les douze chapitres formant « De l'éducation dans la société » – dans la *Législation primitive* de 1802⁴⁰. Cet ouvrage, publié alors que l'ordre consulaire peut laisser espérer l'amorce d'un retour à une certaine stabilité institutionnelle, est écrit en des termes moins impératifs que le premier, enfanté en pleine tourmente ; cependant, si l'auteur juge plus prudent de ne parler qu'en « historien », il n'en demeure pas moins que ce dernier, « placé entre le passé et l'avenir, sans aucune intention sur le présent », ainsi qu'il pense pertinent de le préciser, « raconte les générations qui ne sont plus, pour l'instruction de celles qui ne sont pas encore⁴¹ ».

Si la faille entre un passé qui *n'est plus*, un présent qui *n'est pas* et un avenir qui *n'est pas encore* creuse la brisure temporelle déjà évoquée pour confirmer le vertige d'une vision achronique tenant du maelström, c'est en revenant à nouveau aux prémisses de 1796 qu'on est confronté à la distorsion maximale entre ce qui *n'a pas réellement été* et ce qui *devrait accéder à l'existence*.

Ainsi l'école bonaldienne constitue-t-elle le lieu par excellence de cette tension utopique, nuançant une volonté normative conservatrice⁴² d'accents étonnamment modernes : la nécessaire absence de différence de traitement entre les élèves, quelle que soit leur origine sociale, les fait évoluer dans un monde non stratifié, reflet inverse de la cosmogonie bonaldienne traditionnelle, jusqu'à rendre l'apprentissage des auteurs de la Rome républicaine préférable aux autres :

On peut dire que les auteurs républicains conviennent, sous ce rapport, mieux que les monarchiques à l'éducation publique, parce que les enfants au collège sont entre eux dans un état républicain, puisque les distinctions n'y sont pas permanentes, et qu'ils ne reconnaissent entre eux d'autre supériorité que celle de l'esprit et du corps. Et c'est précisément ce qui développe l'un et l'autre⁴³.

Et le penseur de décrire par le menu le fonctionnement de ces « collèges-pensions » régis par la plus parfaite uniformité des vêtements, de la nourriture, des manuels, des emplois du temps, des exercices, et, bien entendu, des programmes ; harmonieusement répartis sur le territoire afin d'être accessibles à tous les jeunes gens, ils ne doivent pas être éloignés de plus de deux journées de la maison familiale ; leur capacité d'accueil même est numériquement fixée – 300 élèves au moins, 500 au plus⁴⁴ – jusqu'à établir un embryon de ce que l'on nommerait de nos jours une carte scolaire⁴⁵.

Certes, il semblerait que Bonald défende un système à deux vitesses, une éducation sommaire n'étant complétée par une instruction plus poussée que pour les seuls enfants aspirant à des *professions publiques*, entendons au service de l'État. Quelques remarques cependant méritent d'être faites. L'éducation domestique, d'abord, est

³⁹ Voir, à nouveau, les toutes premières phrases de la *Théorie du Pouvoir*.

⁴⁰ *La Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*, Paris, Leclère, 1802, repris par Migne, I, p. 1050 sq.

⁴¹ *Législation...*, « Discours préliminaire », *ibid.*

⁴² Voir Gérard Gengembre, « Bonald : la contre-révolution à l'école », dans *L'Institution de la raison*, dir. François Azouvi, Paris, Vrin / EHESS, 1992, p. 209-217.

⁴³ *Théorie...*, *op. cit.*, p. 773.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 753.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 765 sq.

rigoureusement bannie au-delà de la petite enfance chez les humbles comme chez les plus aisés, qu'elle soit donnée par la famille ou par un précepteur, institution que Bonald fustige sans ménagement⁴⁶. Le premier degré d'instruction, ensuite, doit être imposé à tous les jeunes Français, et le second proposé à tous ceux qui le souhaitent, quand bien même le rang de leurs parents ne les y aurait pas destinés – les *talents* et le *goût* formant des gages suffisants. Lieu de la reproduction sociale, l'école perpétue les déterminismes vertueux en obligeant les familles élevées à se maintenir dans leur rang par une homogénéité éducative, tout en ouvrant aux autres la possibilité de se hisser vers l'état noble.

Enfin, un chapitre entier est consacré à l'éducation princière⁴⁷, que Bonald présente lui-même comme une idée « nouvelle⁴⁸ », un « plan [...] indépendant du système général d'éducation publique⁴⁹ ». Le Dauphin serait arraché à la Cour pour être reçu dans un établissement spécifique, situé au centre du royaume, accompagné d'un aréopage renouvelable annuellement ou par deux ans, composé des deux cents meilleurs éléments des collèges classiques, à raison de deux par collège, choisis pour leur seul mérite intellectuel à l'issue de la classe de philosophie⁵⁰. Il y serait initié à la science politique, juridique, administrative et diplomatique, éventuellement à l'art militaire, mais également à l'éloquence, au théâtre et à la danse⁵¹. Chaque année son bulletin scolaire, timbré de son portrait en frontispice, serait publié dans tous les collèges, eux-mêmes produisant leur propre tableau d'honneur⁵². Pour finir, les membres de la famille royale se verraient écartés de l'institution, afin de prévenir les sentiments courtisans, tandis qu'à l'inverse, les roturiers qui y auraient été appelés par leur mérite seraient par là même naturellement anoblis, et s'engageraient en retour à se vouer à une *profession sociale*.

Il semblerait que l'on ait ici atteint l'apogée de l'utopie bonaldienne, dans cette composition d'autant plus intense qu'elle est ramassée – et ne sera jamais reprise dans les textes ultérieurs du philosophe. Le devenir monarchique est irradié en son cœur par cette prise en charge théorique de celui du futur monarque. Centre de l'édifice à rebâtir, il aspire à lui les forces saines de la société, sur laquelle il rejaillit déjà en retour, la contaminant de sa majesté vertueuse. Cet élan voit son apothéose dans la conclusion générale⁵³, qui revient à cet institut princier pour l'intégrer dans une structure plus vaste. L'apprentissage qu'y fait le futur roi n'est en effet qu'une des fonctions de ce lieu sublime, érigé « dans la position la plus embellie par les vastes décorations de la nature », « monument qui réunirait aux proportions imposantes des pyramides égyptiennes la majesté et le sublime du temple de l'antique Sion, l'intérêt national du

⁴⁶ « Et l'on sent à merveille », dit plaisamment Bonald, « que les graves reproches de M. l'abbé à un enfant qui a de l'humeur, les petites mines de la maman, et les sentences de la tante ne produisent pas, pour l'en corriger, l'effet que produirait l'acharnement d'une demi-douzaine d'espiègles à contrarier le caractère bourru de leur camarade », *ibid.*, p. 774-775.

⁴⁷ « Éducation de l'héritier du pouvoir de la société », *ibid.*, p. 777 sq.

⁴⁸ « Je développerai des idées *nouvelles*, plutôt que des idées *neuves* » (*ibid.*).

⁴⁹ *Ibid.*, p. 783.

⁵⁰ Elle clôt le parcours scolaire bonaldien. On notera que l'ancien élève du collège de Juilly reprend des éléments du cursus classique qui fut le sien.

⁵¹ *Ibid.*, p. 779-780.

⁵² Cette présence physiognomique du futur monarque est fondamentale : le rendant sensible à ses futurs sujets, elle pallierait la désincarnation croissante qu'a connue la personne royale au fil des siècles, la coupant peu à peu charnellement de son peuple, et transformant le roi itinérant de jadis en un monarque versaillais inaccessible. Ici encore, la dimension programmatique est patente.

⁵³ « Aux Français qui ont l'esprit élevé et le cœur sensible », Migne, I, p. 949 sq. Sur cette conclusion de la *Théorie...*, voir Gérard Gengembre, « Bonald et le temple de l'avenir », *Les Cahiers de Saint-Martin*, vol. V, 1984.

Capitole romain⁵⁴ ». Temple dédié « au Dieu de l'univers, au Dieu de la France..., À LA PROVIDENCE⁵⁵ », il ferait l'objet de la vénération de chaque Français, qui « accourrait des extrémités du royaume pour adorer le Dieu de la France, et s'en retournerait plus heureux⁵⁶ », dans un véritable pèlerinage mystico-politique. Orné en son péristyle d'une galerie de statues immortalisant « les noms de ceux qui auraient employé leurs talents à défendre la société ou à l'embellir⁵⁷ », il se placerait sous la solennelle égide des héros nationaux, prélats, guerriers, savants, magistrats, écrivains ou hommes d'État, pour accueillir rien moins que le sacre du roi – avec l'onction et le serment –, ses funérailles – scellées, selon la qualité de son règne, par une inscription laudative ou par une *damnatio memoriae* –, ainsi que la réunion des États généraux, dont la prochaine est fixée par Bonald dans « l'intervalle d'un siècle⁵⁸ ».

Réconciliation de la France avec elle-même et avec Dieu, mais avec ce Dieu historicisé dans la Providence, la basilique scelle sa *ré-union* enfin accomplie avec son Histoire, et la réunion de l'Histoire avec elle-même. Édifiée sur le triple et antique fondement de la monarchie – Memphis –, de la religion – le Temple de Salomon – et du politique – Rome – tirés chacun de leur éternité immémoriale, elle inscrit les modalités de la restauration prochaine et de son expression culturelle dans des formes à la fois renouvelées, épurées et sacrnalisées au sein d'un Panthéon aux allures presque païennes, du moins syncrétiques, divinisant une Humanité qui a redécouvert l'Histoire, et qui a été redécouverte par elle. Passés lointains et avenir radieux se confondent dans l'apothéose de cette fusion architectonique où les deux Jérusalem semblent enfin se toucher, et sont prêts à se confondre, résolvant la destinée universelle⁵⁹.

Cette élévation lumineuse vers l'harmonie, annulant toutes les contradictions du temps humain dans une synthèse dialectique le redéfinissant dans son cours immense et magnifique, fait-elle pour autant l'économie de ces catégories mineures que sont le passé et le futur proches, ainsi que le présent, ou donne-t-elle au contraire des clefs à leur possible lecture ?

Uchronie, contre-utopie, « utopie probable » : reforcer la noblesse, réanimer le monde

L'utopie, pour être réalisable et s'extirper de la gangue spéculative, se doit de présenter ses conditions de réalisation, ainsi que leurs éventuelles limites – ce qui revient pour elle, au moins transitoirement, à s'auto-désigner dans son caractère utopique –, tout en respectant *a minima* des référents empiriques, quel que soit le degré de torsion qu'on envisage de leur faire subir. Mouvement de la pensée voulant interférer sur le mouvement du monde, c'est à elle de déterminer sa propre crédibilité en donnant la mesure indicative des bouleversements qualitatifs qu'elle réclame.

Si la pensée bonaldienne, éminemment sociale, s'attache à un mouvement possible, c'est nécessairement à celui qui donne son souffle à la société. Soit, pour reprendre des éléments déjà évoqués, un mouvement macrocosmique – celui par lequel le continuum historique tend vers la *Civilisation* –, et un mouvement microcosmique qui le sous-tend et le rend pensable, mouvement interne à la société mais assurant sa survie organique,

⁵⁴ *Théorie...*, *op. cit.*, p. 951.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p 962.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ On notera que cette dimension architecturale, cette incarnation minérale rejoint un lieu commun des pensées utopiques ; il serait intéressant de creuser plus avant cette double dimension spatiale et religieuse qui se retrouve dans les utopies socialistes comme positivistes, de Fourier à Comte.

sa respiration, sa capacité à se continuer. Il est donc nécessaire de reconsidérer ici la dynamique ascendante qui donne son sens à ce corps, cet attracteur qu'est l'espace-limite formé par l'aspiration à atteindre l'*état public*, autrement dit la noblesse.

Dans les régions les plus théoriques de son œuvre, dont on sait qu'elles sont les plus étendues, Bonald donne une assise métaphysique à ce Second Ordre, ce *Ministère* formant la nécessaire *Médiation* du monde sociopolitique, comme le Christ forme celle du monde religieux⁶⁰. Délégation fonctionnelle du *Pouvoir* dont elle relaie les prérogatives judiciaires et militaires, vouée à le *conseiller* et à le *servir*, elle ne participe pas de lui – elle deviendrait alors *aristocratie* – mais, en formant son prolongement réticulaire, elle en est la première hypostase. Elle le révèle tangiblement aux hommes dans la sphère temporelle, comme l'incarnation christique leur a révélé Dieu et continue de le faire par la répétition eucharistique. Nul fixisme dans la constitution de cette caste, qui se reproduit autant par transmission que par une agrégation permanente : si l'accession est parfois lente, si elle se fait par étapes – acquisition puis perfectionnement de talents, mise à profit de ces derniers par l'exercice de professions honnêtes et la constitution d'une fortune assurant respectabilité, indépendance financière, désintéressement, puis possibilité d'acquérir une charge anoblissante –, si, enfin, elle engage les familles et non les individus⁶¹, elle permet, *in fine*, un renouvellement permanent de la société par l'ouverture de ses élites.

La noblesse est au cœur de la *constitution*, défendant le pouvoir en même temps qu'elle lui rappelle ses justes bornes, et son absence ou son asservissement font le lit du despotisme. Bonald peut donc dès lors présenter la France d'Ancien Régime comme le lieu parfait de ce vertueux équilibre rendant nobles toutes les ambitions, puisqu'elles se résumaient à l'ambition d'être noble. Or, en même temps qu'il établit sereinement ces postulats, le penseur admet régulièrement la sclérose du mécanisme, les effets désastreux de l'esprit courtisan, la rupture croissante des enracinements terriens, la porosité aux idées des Lumières, soit autant de facteurs ayant entraîné sa propre chute et, avec elle, celle de la monarchie – étrange ambivalence d'un tableau qu'on brosse tout en montrant la peinture qui s'écaille.

Ambivalence qui, par deux fois, se révèle plus particulièrement dans toute son ampleur. Sous la Première Restauration, alors que la Charte vient de rendre à la noblesse son existence légale tout en la dénuant de tout autre apanage, Bonald rappelle que « la noblesse héréditaire n'est que le dévouement de la famille exclusivement au service de l'État », que « ce qu'on appelle la *naissance*, une *haute naissance*, n'est que l'ancienneté de ce dévouement », que « toutes les familles pouvaient, devaient même parvenir, avec le temps, à cet honorable engagement », et que « la société les y invitait, et aucune loi n'excluait aucune famille française du trône, en cas d'extinction de la famille régnante⁶² ». Un peu plus loin cependant, l'infatigable ennemi de toute

⁶⁰ La pensée bonaldienne développe en effet un schème trinitaire *Volonté / Amour / Force*, se reflétant dans l'équation logique *Cause / Moyen / Effet* ; dans les diverses sociétés imbriquées que sont la *société domestique*, la *société politique* et la *société religieuse*, il s'exprime en tripartition *Pouvoir / Ministre / Sujet*. Sur cette triangulation métaphysique : Jacques Alibert, *Les Triangles d'or d'une société catholique. Louis de Bonald théoricien de la Contre-Révolution*, Paris, Pierre Tequi, 2002.

⁶¹ L'individu anobli ne le fait que pour anoblir les siens par capillarité ; cela n'exclut pas des anoblissements reçus pour services civils ou militaires exceptionnels rendus par un homme isolé. Le cas est cependant par essence minoritaire, et les conséquences sur sa postérité identiques.

⁶² *Quelques considérations sur la noblesse*, Paris, Le Normant, 1815 (annexées aux *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*), repris dans Migne, II, p. 667 sq, ici p. 677. La *Théorie du Pouvoir* avait déjà consacré de longs passages appelant à une ritualisation du monde nobiliaire, y compris dans son accès comme dans sa dérogeance, avec notamment le port d'un anneau d'or à valeur quasi mystique. Nous nous attachons volontairement ici à des textes moins connus.

constitution écrite, de toute multiplication réglementaire ajoute que « la seule institution qui manque à nos sociétés d'Europe, est l'institution ou la constitution du corps chargé du ministère public. La noblesse longtemps gouvernée par des mœurs, devrait l'être aujourd'hui par des lois : car, lorsque les mœurs sont perdues, il faut les écrire pour les retrouver ». « En faire réellement un ordre », en somme, « et tout régler enfin dans les hommes qui doivent être la règle vivante de tous⁶³ ». La conclusion du texte est plus édifiante encore : « mais je m'aperçois un peu tard que nous faisons, Leibnitz et moi, une *utopie* sur la perfectibilité sociale. Il est vrai que la France a vu se réaliser une *utopie*, mais probable encore et plus chimérique... la Restauration ; et qui sait si, quelque jour, des idées puisées dans la nature de la société, des idées *naturelles*, ne prendront pas la place des idées *libérales*⁶⁴ ? » Le retour des Bourbons serait donc une utopie réussie, un rêve réalisé, à parfaire par une sorte de charte aristocratique, prolongeant le programme d'impôt sur la noblesse – plus exactement de tarification du rachat des lettres-patentes – que Bonald avait présenté à Louis XVIII, et dont le présent développement formait initialement le deuxième volet. Le roi fut aussi satisfait du premier qu'exaspéré à la lecture du second⁶⁵.

Dans ce moment de « désordre du temps⁶⁶ », a donc été opérée une tentative de définition comme de redéfinition du corps nobiliaire, se refusant une fois encore à toute inscription dans lisibilité historique précise⁶⁷. Au lendemain de la Révolution de Juillet, alors que le présent se trouble à nouveau mais de façon plus inquiétante, l'entreprise est réitérée. Dans la seconde partie d'un double article livré au *Rénovateur* en 1832⁶⁸, Bonald rappelle la substance de ce qui ne saurait se ramener à la « naissance », à la « fortune », aux « titres » ni aux « décorations », ces « distinctions, jadis inconnues », ayant « mis la vanité à la place de la conscience, la jalousie à la place du respect⁶⁹ ». Ce serait à la fois le sort réservé à la noblesse, ses métamorphoses tardives et, en dernière analyse, son comportement, qui auraient figuré parmi les principaux facteurs de la Révolution de 1789 : trop peu nombreuse, trop pauvre, il aurait fallu l'ouvrir davantage⁷⁰ ; l'institution des majorats, par ailleurs, aurait « sacrifi[é] la politique aux exigences du fisc⁷¹ », tandis que « les distinctions, jadis inconnues de noblesse de robe, et d'épée, de Cour et de province, de gens de qualité et simples gentilshommes, avaient affaibli l'institution en altérant l'égalité qui en était la base⁷² » ; enfin, le « coup mortel » aurait été porté par « la noblesse elle-même, ou plutôt ses chefs » qui, « séduits par l'éclat, l'opulence et les prérogatives de la Pairie britannique », « ont voulu faire une révolution pour eux, et l'ont faite pour tout le monde⁷³ ». Fascination pour le modèle

⁶³ *Ibid.*, p. 678.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 680.

⁶⁵ Sur ce double épisode, voir Jean de Bonnefon, « Un impôt sur la noblesse, 1814-1890 », *Le Figaro*, 10 novembre 1890.

⁶⁶ Nous reprenons l'expression d'Emmanuel Fureix et de Judith Lyon-Caen, « Introduction : le désordre du temps », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 49, 2014, p. 7-17. Dans le même numéro, voir également Matthijs Lok, « “Renouer la chaîne des temps” ou “repartir à zéro” ? Passé, présent, futur en France et aux Pays-Bas (1814-1815) », p. 79-92.

⁶⁷ « Il ne faut pas demander la date précise des changements dont nous venons de parler dans la constitution de la noblesse ou du ministère public, parce qu'ils se sont faits insensiblement, et comme tout ce que la nature destine à une longue durée » (*Considérations...*, *op. cit.*, p. 670).

⁶⁸ « Considérations sur l'aristocratie » et « Considérations sur la noblesse », *Rénovateur*, octobre 1832, repris ensemble dans Migne, II, p. 679 sq.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*, p. 691

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*, p. 692.

⁷³ *Ibid.*

anglais, imprégnation des idées nouvelles, aspiration à la Pairie ou trahison supposée de celle-ci nous ramènent dans un avant-1789 indécis, qui ressemble fort à l'avant-1830.

Après avoir appelé le Second Ordre à se ressaisir dans la conscience de ses devoirs moraux et politiques, à une réimprégnation qui tient de la régénération et de la renaissance douloureuse, il affirme encore : « c'est une utopie, sans doute, et cependant j'ose dire, avec une profonde conviction, que le salut de l'Europe est dans quelque chose de semblable⁷⁴. » Par deux fois, Bonald place toute sa confiance dans un avenir sauvé par un passé d'abord relu en son excellence supposée, avant d'en montrer les failles, pour enfin en proposer une réalisation possible, placée sous le signe de la *perfectibilité* plutôt que sous celui d'une *perfection* immédiate et tranchée. Par deux fois, qui forment deux moments métonymiques de son œuvre entière, sa pensée a sinué autour d'une fiction assumée pour en tirer le suc d'une réalité à rebâtir. Par deux fois, deux fois parmi tant d'autres, Bonald a recomposé le passé pour réorganiser le présent et proposer de remodeler l'avenir, distordant le temps pour relire l'Histoire avant de continuer à l'écrire. L'utopie bonaldienne se double d'une dystopie placée en miroir, celle d'un cauchemar anarchique voué à poursuivre la chute dans le chaos révolutionnaire, l'égaré dans l'indéterminé qui ne peut se clore qu'en apocalypse. Utopie d'un *Mieux* Réalisable et non d'un *Bien* autoritaire, elle n'impose pas la perfection mais suggère avec une insistance non feinte les seuls chemins à emprunter pour y parvenir⁷⁵. En plaçant ladite perfection dans un passé imparfait surtout, elle se meut dans un espace hybride et fluctuant dans son auto-redéfinition qui demeure à compléter ; sorte de rétrospection prospective, elle opère une rétroaction du paradigme bonaldien – étudier *ce qui doit être* et non *ce qui est*⁷⁶ – pour considérer non pas *ce qui a été* mais *ce qui aurait pu être*, afin de dégager *ce qui aurait dû être* et de présenter *ce qui pourrait et devrait advenir*.

Conclusion

Nulle contradiction, dès lors, à ce que l'Ancien Régime de Bonald soit en partie rêvé, du fait précisément qu'il ne l'est qu'en partie. Plaçant sur un même plan des institutions vertueuses, des rapports sociaux sains, une vision lucide du politique tels que chacun sait qu'en mille ans leur heureuse combinaison ne s'était jamais opérée dans les faits, c'est le caractère synchronique de cette accumulation qui rend lisible sa volonté de raffermir la légitimité comme la réalisation d'un possible prévenant le risque d'un lendemain monstrueux. Le passé idéal que nous présente Bonald n'est pas idéal, il est un palimpseste : une coïncidence délibérée, car intellectuellement gérée, dégageant de chaque strate historique ses éléments justes, débarrassés de leurs scories et de leurs discordances, pour puiser en profondeur les émaux d'un même vitrail, que l'œil peut embrasser dans un regard unique. Telles ces pâtes de verre, travaillées à l'acide, et recréant en surface une palette de nuances par agrégation de fines couches polies sous le même vernis – vernis paradoxalement posé pour la première fois et à chaud par la Révolution, qui par sa *tabula rasa* a créé *a posteriori* l'Ancien Régime comme concept, le désignant en même temps qu'elle le niait. Ce concept peut alors être ressaisi dans sa globalité nouvelle, en cessant d'en faire une totalité révolue pour en faire une totalité à

⁷⁴ *Ibid.*, p. 694.

⁷⁵ C'est dans ce sens d'une utopie raisonnable, pragmatique et humaine que nous avons qualifié de « contre-utopique » le projet bonaldien dans notre thèse de doctorat, afin de la distinguer des utopismes autoritaires ou irréalistes ; acception qui n'exclut donc nullement celle, plus traditionnelle, d'une évocation alarmiste de son contrepoint tragique.

⁷⁶ Voir la Préface de la *Théorie...*, *op. cit.*, p. 129, pour la première occurrence du postulat.

venir, ce qui dynamise singulièrement l'uchronie bonaldienne. Elle ne transforme pas le passé, elle le réorganise dans une intention pratique, qui fige la sédimentation du temps en une cristallisation matricielle.

L'Histoire ainsi pensée est certes contrefactuelle, mais nullement alternative : elle ne nie pas les faits, qu'elle dégage seulement de leur factualité actuelle, contingente, pour les repiquer dans la trame de l'éventualité salvatrice – puisqu'au même moment qu'elle est décrétée *nécessaire*, la part de hasard qui l'habite se réduit au simple inventaire des voies à éviter de prendre, ou plus exactement de reprendre. Ce n'est pourtant ni la Providence ni un hypothétique ordre des choses qui réaliseront ce rétablissement du cours des affaires humaines, qu'ils ne feront que couronner ; car ici l'anti-individualisme foncier de Bonald cesse de dénier à l'homme toute faculté d'intervention sur son destin, elle l'engage bien au contraire à y revenir énergiquement à présent qu'il connaît la teneur du défi : s'« il faut avoir des principes sûrs de politique pour tirer quelque profit de l'expérience des événements, par la même raison qu'il faut connaître sa route pour se remettre dans le chemin⁷⁷ » ; si, « dans les crises politique, le plus difficile pour un honnête homme n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître⁷⁸ », nul ne peut plus faire mine d'ignorer les « principes sûrs » que Bonald a tirés, voire extirpés, d'une expérience vécue puis intellectualisée. Ni le sentier, assurément escarpé, qu'il invite ses contemporains à gravir.

L'archaïsme du voyage demandé tient moins à sa direction qu'au bagage des voyageurs, tout lesté qu'il est de ce passé réinterprété ; quant à son degré de modernité potentiel, il résiderait peut-être dans le caractère conscient de cette réinterprétation, qui n'ignore nullement le cataclysme qui l'avait brutalement révolu.

Le XIX^e siècle, sans doute, a préféré emprunter d'autres détours, ou d'autres raccourcis : mais il s'agit là d'autres réalités, et d'autres utopies.

⁷⁷ *Pensées sur divers sujets*, Paris, Leclère, 1817, repris dans Migne, III, p. 1271 *sq.*, ici p. 1281.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 1392-1393.